

# Les enjeux du souvenir collectif : événement et représentations historiques en Provence, XVIIe-XXe siècles

Pierre Grégoire

Volume 22, numéro 1, 1987

Hamilton 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/030965ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/030965ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

## Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

## ISSN

0068-8878 (imprimé)

1712-9109 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

## Citer cet article

Grégoire, P. (1987). Les enjeux du souvenir collectif : événement et représentations historiques en Provence, XVIIe-XXe siècles. *Historical Papers / Communications historiques*, 22(1), 67–85. <https://doi.org/10.7202/030965ar>

## Résumé de l'article

Jusqu'à quel point la condamnation et l'exécution d'un ermite pour crime de « malversation au fait de la peste » à Aix-en-Provence en 1588, permettent-elles de comprendre les enjeux du souvenir collectif liés à la reprise régulière de ce fait divers par l'historiographie provençale ? C'est à cette problématique que le texte qui suit tente d'apporter quelques éléments de réponses. D'une part, en établissant le « fait » sur la base des informations d'archives qui signalent, en l'occurrence, le rôle important de l'ermite dans la lutte contre l'épidémie. D'autre part, en repérant ce que la tradition historique a retenu de l'événement, et par l'intermédiaire de quelles « procédures narratives » elle en est venue à faire de l'ermite un symbole de la peste. Il semble bien que la reprise historiographique de ce « drame » — la peste provençale de 1580-1587 ayant été particulièrement virulente — permette tout au moins à une communauté d'auteurs et de lecteurs de réifier les valeurs et les comportements perçus comme légitimes, et qui garantissent la pérennité de l'ordre social dominant.

# Les enjeux du souvenir collectif: événement et représentations historiennes en Provence, XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle

PIERRE GRÉGOIRE

## Résumé

*Jusqu'à quel point la condamnation et l'exécution d'un ermite pour crime de "malversation au fait de la peste" à Aix-en-Provence en 1588, permettent-elles de comprendre les enjeux du souvenir collectif liés à la reprise régulière de ce fait divers par l'historiographie provençale? C'est à cette problématique que le texte qui suit tente d'apporter quelques éléments de réponses. D'une part, en établissant le "fait" sur la base des informations d'archives qui signalent, en l'occurrence, le rôle important de l'ermite dans la lutte contre l'épidémie. D'autre part, en repérant ce que la tradition historique a retenu de l'événement, et par l'intermédiaire de quelles "procédures narratives" elle en est venue à faire de l'ermite un symbole de la peste. Il semble bien que la reprise historiographique de ce "drame" — la peste provençale de 1580-1587 ayant été particulièrement virulente — permette tout au moins à une communauté d'auteurs et de lecteurs de réifier les valeurs et les comportements perçus comme légitimes, et qui garantissent la pérennité de l'ordre social dominant.*

★ ★ ★ ★ ★

*A single incident — the conviction and execution of a hermit for a crime relating to the pestilence in Aix-en-Provence in 1588 — provides the historian with a case study in the many ways in which the collective memory offers various understandings of the event. This paper attempts to explore several aspects of that phenomenon. Documentary evidence indicates that the hermit played an important role in the fight against the epidemic. On the other hand, local tradition and various literary and folkloric sources present the hermit as a veritable symbol of the epidemic. It would appear that a focus on this tension — the local plague of 1580-87 being particularly virulent — offered at least one group of writers and their audience an opportunity to concretize the values and norms of their group. This effort is, the author argues, necessary to maintain the continuance of the dominant social order.*

---

Je tiens à remercier Mme Claire Dolan pour avoir bien voulu discuter de ce texte avec moi, ainsi que Martine Goyette et Michel Ringuette pour en avoir assuré la mise en page définitive.

Le 23 décembre 1588, le Parlement de Provence prononçait une sentence de mort contre un ermite (V. de Faynis) jugé coupable d'avoir propagé et entretenu la peste dans la province. Il était alors accusé par le procureur général du roi "d'impostures, séduction de peuple, hypocrisie, scandale public, hérésie, apostasie, magie et autres impiétés, stupre, paillardise, abus et malversations au faict de la peste et entretenement d'icelle en plusieurs villes, lieux et infirmeries de ce pais de Provence"<sup>1</sup>. Au terme de son procès, il était finalement condamné à être brûlé vif, après avoir subi la "question".

Paradoxalement, V. de Faynis avait aussi été considéré par les parlementaires provençaux, de 1581 à 1587, comme le "sauveur" d'Aix, exerçant d'importantes fonctions de "parfumeur", circulant par toute la Provence pour lutter contre la peste et soigner les malades. L'intérêt initial de cette affaire réside donc dans le paradoxe apparent qui fait tour à tour de l'ermite un guérisseur et un semeur de peste. Or, à cette première dimension pour ainsi dire policière, que la première partie de ce texte essaiera d'expliquer, s'ajoute une dimension plus intéressante encore et qui tient à l'existence d'un légendaire historique lié à la peste de 1580-1587, mais surtout à cet ermite unanimement perçu comme un "monstre". En effet, que retient la tradition historique provençale de l'événement et comment, par diverses procédures narratives, en vient-elle à faire de V. de Faynis le symbole de la peste, symbole qui permet d'expliquer cette peste et d'identifier ses causes les plus apparentes comme les plus occultes? La tradition historique retient essentiellement les scènes dramatiques de la mort collective impliquées par l'épidémie, de même que l'horreur des crimes que l'ermite aurait commis. En ce sens, les récits historiques auraient comme fonction de créer "un théâtre de références et de valeurs communes qui garantissent au groupe une unité et une communicabilité symboliques"<sup>2</sup>. Ces hypothèses, étayées dans la deuxième partie du texte, impliquent que les termes légendaire, mythe ou fiction ne signifient pas ici "chimérique" ou irréel, mais plutôt, dans une perspective pragmatique, des "modèles destinés à répondre aux interrogations métaphysiques ou idéologiques (. . .) que se posent les auditeurs de mythes"<sup>3</sup>.

Ainsi, de manière à ce que puisse être compris le fonctionnement du légendaire lié à V. de Faynis, il importe tout d'abord de savoir ce qu'il nous est possible de dire aujourd'hui de cette affaire en regard de ce que permettent de connaître les registres de l'époque.

1. Procès criminel de Valerio de Faynis. Extrait des registres du Parlement. Bibliothèque Nationale, *Collection Dupuy* no 87, f. 253.
2. M. de Certeau, "L'histoire, science et fiction", dans *La philosophie de l'histoire et la pratique historique d'aujourd'hui* (Ottawa: Édition de l'Université d'Ottawa, 1982), p. 23.
3. J. Pouillon, "La fonction mythique" dans *Le temps de la réflexion* (Paris: Gallimard, 1980), p. 95. Pouillon rajoute quelques lignes plus loin: "...c'est justement parce que les mythes sont des modèles qu'on n'a pas à se demander s'ils sont vrais ou non: ils doivent être opératoires ou, pour le dire plus simplement, parlants." Bien qu'il y aurait sans doute lieu de distinguer entre tous ces termes (légende, fiction, mythe), ce texte n'est pas une réflexion théorique ou lexicologique sur le mythe, la fiction, etc., et leurs significations diverses, mais une tentative d'analyse de cas. Voir aussi P. Joutard, "L'Histoire dans l'imaginaire collectif. Un nouveau chantier", *L'arc*, 72 (consacré à George Duby) (1978), pp. 38-42.

## RECONSTITUER L'ÉVÉNEMENT: MISE EN SCÈNE?

Au niveau méthodologique, la reconstitution de cet événement pose un problème initial: comment rendre compte de sa dimension dramatique, spectaculaire, etc., autrement que par une narration qui pourra paraître anecdotique?<sup>4</sup> Ici, les prétentions scientifiques paraissent s'effriter devant l'absence et l'impossibilité de la combler autrement que par une mise en scène narrative.

En effet, prise en elle-même et pour elle-même, l'«affaire de l'ermite» renvoie à deux «lacunes» qu'il faut rapidement signaler: premièrement une méconnaissance pour nous importante de la conjoncture socio-politique en cette fin du XVI<sup>e</sup> siècle provençal, et spécialement de cette courte période qui, entre 1579 et 1588, voit s'apaiser timidement les guerres religieuses (par la paix de Beauvoisin en 1579), survenir la peste (1579–1587) et débiter la Ligue (1584–1594)<sup>5</sup>. Secondement, la perte ou la destruction de quelques-uns des plus importants registres rend difficile la compréhension exacte et complète de l'affaire<sup>6</sup>. Ces problèmes de «contextualisation» et de lacunes documentaires qui empêchent de circonscrire avec précision le rôle joué par V. de Faynis, commandent donc des stratégies bien connues de mise en scène, de manière à expliquer et à faire comprendre l'institution et la destitution de son pouvoir auprès des autorités urbaines. Ainsi, trois «montages» (les trois «actes» de l'événement) peuvent être assignés à chacune des lacunes identifiées qui demandent à être comblées par l'interprétation, c'est-à-dire: 1) l'importance de V. de Faynis lors de son arrivée à Aix en janvier 1581 2) les fonctions qu'il assume en regard de la peste et 3) les processus et les circonstances qui, en 1587, conduisent à l'inversion de l'attitude des autorités à son égard.

### ACTE I: LE DRAME

Que la peste soit un drame collectif, tant pour l'historien observateur que pour les acteurs historiques, toute une littérature ancienne et actuelle se charge de nous le rappeler.

4. En effet, il faut souligner que c'est bien à ce niveau que renvoient l'ensemble des récits historiographiques. Sur l'importance du dramatique et du tragique dans la vie quotidienne, voir M. Maffesoli, *La conquête du présent. Pour une sociologie de la vie quotidienne* (Paris: P.U.F., 1979), chap. VIII, «Théâtralisation de la vie quotidienne», pp. 153–169.
5. Pour l'identification de ces lacunes et un survol de la période, voir C. Dolan, «La Renaissance: le premier siècle du régime français», dans *Histoire d'Aix-en-Provence* (Aix-en-Provence: Edisud, 1978), pp. 134, 137 et 147. On trouvera dans l'ouvrage de C. Dolan, *Entre tours et clochers. Les gens d'Église à Aix-en-Provence au XVI<sup>e</sup> siècle* (Sherbrooke et Aix-en-Provence: Centre d'Études de la Renaissance, 1981), pp. 357–361, une synthèse de l'événement, ayant été à l'origine d'un mémoire de maîtrise que j'ai déposé à l'Université Laval en 1986 sous le titre «Peste, ermite et imaginaires sociaux. Sur une peste aixoise à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle», xxvii + 129 p., auquel je ne peux ici que renvoyer.
6. Il s'agit des registres B 3681 (1580–1581), B 3682 (1586–1587) et du registre criminel (appel à la barre) pour l'année 1588 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, dépôt d'Aix-en-Provence (à l'avenir Arch. départ. d'Aix) dans lequel auraient dû figurer les procédures et la sentence relatives à la condamnation de V. de Faynis. Je signale qu'il n'existe pas à Aix-en-Provence de copie de ce procès, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris.

Mal mystérieux dont on ignorera jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle les causes et la prophylaxie adéquate, il représente pour les hommes et les femmes du XVI<sup>e</sup> siècle le *signe* exemplaire de l'ire divine<sup>7</sup>. Il importe ici de relever ce lieu commun qui fait de la peste un moyen de punition divine, car celui-ci implique qu'il y a nécessairement quelque part des coupables qu'il faut trouver et punir.

Par sa virulence, son importance et les multiples problèmes qu'elle entraîne, la peste crée tout d'abord une sorte de climat d'attente, de prostration collective, et tel semble bien être le cas à Aix-en-Provence en 1580<sup>8</sup>. À cette prostration, déterminée par une mort collective et "désocialisée"<sup>9</sup>, s'ajoute la fuite massive de ceux qui assument normalement les charges publiques. En effet, ici comme ailleurs et ce jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la première réaction collective en temps de peste consiste à "fuir en diligence loing et venir tard au lieu où il y a eu telle maladie"<sup>10</sup>. Ainsi à Aix, dès le 11 août 1580, le mouvement de fuite des notables est perceptible, et du viguier Bourdon en passant par les présidents, les conseillers, les consuls, etc., tous disent que si le Parlement venait à quitter la ville, ils le feraient aussi. Or lorsque le 12 septembre, les rapports médicaux présentés au bureau de la santé cessent d'être lénifiants, ces "messieurs" du Parlement (présidents et conseillers) doivent préparer hâtivement leur départ et le justifier 1) en affirmant qu'ils ne peuvent plus exercer leurs fonctions dans une ville pestiférée à laquelle les autres villes du pays refusent l'entrée et 2) que les départs sont déjà si nombreux que ceux qui restent ne peuvent suffire à la tâche<sup>11</sup>. Le drame du côté des autorités urbaines s'intensifie au moment où les consuls (Nas, Guiran, Castillon et Bon) refusent d'assumer leur charge, et que la section du Parlement alors à Pertuis doit envoyer des lettres les exhortant à faire leurs "devoirs" sinon elle procédera contre eux. D'autre part, sans doute informés des risques de la peste, quelques médecins avaient quitté la ville au début du mois d'août, d'autres, engagés par la ville, refuseront finalement d'exercer leurs fonctions. Même attitude chez les ecclésiastiques, puisqu'en décembre 1580, seul le chanoine Matal restera à Aix.

- 
7. Pour les généralités, je me contenterai de renvoyer à l'ouvrage de Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, T. 1, *La peste dans l'histoire* (Paris-LaHaye: Mouton, 1975), pp. 7-21, et T. II, pp. 7-27, de même qu'à l'énorme bibliographie qu'il présente au tome 2, *Les hommes devant la peste* (1976), p. 186 et ss.
  8. D'une manière générale, en ce qui touche la dimension dramatique de la conjoncture 1560-1588, voir l'étude de D. Crouzet, "La représentation du temps de l'époque de la Ligue", *Revue historique*, CCLXX/2 (1983), pp. 297-388. Je signale rapidement par ailleurs que la peste provençale de 1579-1587 n'a fait l'objet d'aucune étude ancienne ou récente. L'article de E. Bourguet, "Études sur les grandes épidémies qui ont régné en Provence et dans la ville d'Aix en particulier", dans *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix*, t. XII, (1882), pp. 363-387, mériterait d'être analysé pour lui-même: en effet il pose de façon exemplaire l'utilisation édifiante des épidémies par le discours académique ou littéraire. J'y reviendrai plus loin.
  9. Cela signifie qu'en temps de peste il est rare que les rites mortuaires puissent être respectés, les cadavres étant le plus souvent jetés sans sépulture à la fosse commune.
  10. Fouquet Sobolis, *Histoire en forme de journal de ce qui s'est passé en Provence depuis l'an 1562 jusqu'à l'an 1607* (Aix-en-Provence: Librairie Makaire, 1894), p. 21.
  11. Le Parlement quittera la ville le 17 septembre 1581 pour n'y revenir que plus d'un an après.

À ce drame connu parce que consigné dans les registres, s'articule silencieusement celui du plus grand nombre, des malades mourant faute de soin, "platinés" (i.e. séquestrés) en leur demeure ou dans une infirmerie urbaine bientôt dépourvue de ressources. Toutefois, les mémorialistes signalent volontiers les scènes de cette misère: "car j'ay veu, dit Sobolis, le fils couldre sa mère, le père et la mère aller ensepevelir ses enfans aux cimintières [sic]"<sup>12</sup>. Ou M. de Lauris (président au Parlement de Provence), racontant lors d'une séance du bureau de la santé le 15 septembre 1580 que

les mallades se précipitoient des fenestres, et que les atainctz de la maladie estoient si resollus de mourir, qu'ilz ne cherchoyt autre remède à leur mal, tellement que de ce temps furent trouvées de [s] femmes mortes, [à] demy co[u]sues, s'estans elles mesmes co[u]sues se sentant touchées.<sup>13</sup>

C'est donc dans ces conditions qu'au début du mois de janvier 1581, V. de Faynis se présente à Aix. Il faut supposer que sa venue sera interprétée comme un signe d'espoir d'autant plus grand qu'il semble dévoué, efficace et comble manifestement un vide psychologique et "organisationnel"<sup>14</sup>.

## ACTE II: POUVOIR DE L'ERMITE ET CONFIANCE DES "POUVOIRS"

Toujours est-il que le Parlement aura connaissance dès le 5 avril de ses "bons offices", et que le sieur de Simiane, député pour aller le rencontrer, se verra conquis puisqu'il proposera rapidement de "fère honorer et respecter ce bon personnaige l'hermite", qui s'est porté si vertueusement à la santé de la ville<sup>15</sup>.

C'est donc sous l'égide de cette confiance que lui accordent rapidement les autorités urbaines que V. de Faynis exercera sa profession de "chasseur de peste", qu'il effectuera régulièrement avec une dizaine de personnes, serviteurs, parfumeurs et lavandières. Et il faut souligner que cette confiance envers le "thaumaturge" itinérant reste la dominante des informations contenues dans les divers registres de l'époque. Or, quelles sont ces fonctions importantes qu'il assume? Il "parfume", désinfecte, contrôle sur place et "purge" les infections de peste qui sévissent tant à Aix que dans les localités circonvoisines, voire même à Nice en 1581, à Lyon en 1586 et à Draguignan en 1587. Par ailleurs, l'importance de ces fonctions se mesure à l'aune des gratifications qu'on lui donne: j'en prendrai pour preuves les quelques indices suivants. À deux reprises,

12. Sobolis, *Histoire en forme de journal*, p. 20.

13. Arch. départ. dép. d'Aix registre B 3715, 15 septembre 1580, non paginé. À noter que j'ai rajouté les crochets, de même que la ponctuation et les accents. Le président de Lauris fait sans aucun doute allusion à la peste de 1546 à Aix-en-Provence. Voir sur ce M. Simonin, "Michel de Nostredame, Pierre Boiaistauau, Chavigny et la peste aixoise de 1546", dans *Bibliothèque d'humanisme et de Renaissance. Travaux et documents*, no. 1, T. XLV (1983), pp. 127-130.

14. Toutefois, cette "hypothèse" n'est pas nouvelle puisque déjà en 1694, Jean-François Gaufridi dans son *Histoire de Provence* (Aix: Charles David Imprimeur du roy), Tome second, p. 594, s'interroge pour savoir si l'opinion avantageuse qu'obtient rapidement l'ermite n'est pas due au besoin qu'on en avait et qui le fit prendre pour un "envoyé du Ciel".

15. Arch. départ. dép. d'Aix, B 3715, le 10 avril 1581.

en 1581 et 1585, V. de Faynis se verra offrir un habit par la ville, qui s'occupe d'ailleurs globalement de son entretien. Le 18 août 1581, en présence de plusieurs notables, 125 florins seront payés "à révérend père Valérins de Faynis hermite, à luy ordonnés pour l'honneur de dieu"<sup>16</sup>. En 1583, une maison achetée par le trésorier de la ville au prix de 900 florins lui est offerte "pour l'occasion des bons et agréables services que le dit hermite a fait en temps de peste en cette ville d'Aix"<sup>17</sup>. En 1586, alors que la peste est à nouveau de retour, les consuls aixois dépêchent un messenger pour aller porter une lettre au père ermite alors à Lyon, le suppliant de venir à Aix en raison de l'épidémie. Finalement, à ces preuves pour ainsi dire matérielles de l'estime urbaine s'ajoute la reconnaissance publiquement clamée par le Sieur de Grambois, premier consul d'Aix, qui en 1587 "s'estimerait beaucoup ingrat s'il ne représentait les bons et grands offices que le père hermite a fait durant ladite contagion, qui sont telz qu'il luy semble que toute la ville luy a grande obligation". En conséquence de quoi, il propose de lui donner "ung lieu pour sa demeure", de même qu'une pension annuelle, essayant par là, dit-il encore, "de l'arrester pour toute sa vye en ceste ville"<sup>18</sup>. Cette proposition sera entérinée par le conseil, malgré les charges supplémentaires que la ville devait assumer en raison de la peste.

Ainsi, de janvier 1581 à mai 1587, V. de Faynis suscitera chez les autorités urbaines des réactions positives qui témoignent sans conteste de la valeur que l'on reconnaît à son rôle de guérisseur. Or en septembre 1587, à peine quatre mois après les remerciements du sieur de Grambois devant le conseil de ville, l'ermite sera incarcéré et accusé d'avoir entretenu la peste.

### ACTE III: LA CRISE ET LE RETOURNEMENT DES ATTITUDES

Il faut donc présumer ici que l'accumulation des excès de peste antérieurs, la longueur inhabituelle de l'épidémie, la consternation des notables fuyant dès l'annonce d'un nouvel excès, l'insécurité et le mécontentement des malades enfermés en leur demeure ou à l'infirmerie, permettent d'expliquer la crise de l'été 1587. Étalée dans ces dates extrêmes de mai à décembre 1587, la crise donne lieu à une cinquantaine de procédures judiciaires et met en cause une quarantaine de personnes. Décidés sans doute à reprendre en mains une situation qui leur avait jusque-là échappé, une dizaine de parlementaires resteront en ville lors du dernier excès (mai 1587), et ne s'appliqueront plus tellement à organiser et à réguler les services médicaux, mais à "surveiller et punir" un personnel de la santé dès lors perçu comme la cause effective du mal. Par le biais de plaintes dont le bureau de la santé se fait l'écho, il est possible de déceler, mais sans pouvoir la circonscrire explicitement, une rumeur dont le contenu s'avère traditionnel en temps d'épidémie: des semeurs de peste seraient en ville, appliquant un onguent maléfique sur les portes d'habitation<sup>19</sup>. Ainsi, le 5 mai 1587, les consuls d'Aix intentent des pour-

16. Arch. com. d'Aix, CC 493, f. 135v.

17. J. du Bourg, *Mémoires manuscrits*, Musée Arbaud (Aix-en-Provence, 1580-1588), f. 29.

18. Arch. com. d'Aix, CC 875, le 7 mai 1587, f. 169v.-170.

19. En ce qui concerne cette croyance communément admise et véhiculée en temps de peste, voir J. Delumeau, *La peur en Occident (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>)* (Paris: Fayard, 1978), pp. 129-139 et J.N. Biraben, *Les hommes et la peste*, T. 2, p. 23 et ss.

suites en port et infection de peste contre un couturier de la ville, François Bastardy, mais l'accusation sera déboutée sur la foi de l'expertise faite par le père ermite et quelques médecins. Le 5 août suivant, six soldats de la compagnie gardant l'enceinte urbaine seront accusés du même "crime", alors qu'à cette occasion la Chambre imposera les peines suivantes: l'un d'entre eux subira le fouet durant trois jours et les autres seront bannis de Provence durant trois ans<sup>20</sup>.

La sombre "fête punitive" culmine au moment où un "homme" de V. de Faynis, Antoine Dalmas, sera condamné à être brûlé vif et à payer 1000 écus d'amende, et où trois commis aux vivres de l'infirmerie et un médecin de Toulon (Jean Chichon) seront pendus, étranglés et auront la tête séparée du tronc pour être exposés sur une "bigue"<sup>21</sup>. Or, c'est bien dans ce processus d'accusation collective du personnel de la santé que V. de Faynis se trouve impliqué, processus qui finira par le désigner comme le principal responsable — n'est-il pas d'ailleurs au centre du dispositif de contrôle de la peste mis en place par les autorités urbaines? — et qui explique l'inversion des attitudes à son égard. Déjà le 27 août, la Chambre avait identifié "une femme jeune de Marseille (. . .) qu'on dict estre la putain de l'hermite" et en septembre 1587, il sera interpellé par la Chambre pour répondre à des accusations "d'excès, abus et malversations commises pour l'entretien de la contagion de la peste"<sup>22</sup>.

Retenons donc pour conclure qu'une situation tour à tour positive et négative pour V. de Faynis permet d'inférer pourquoi il sera considéré comme un guérisseur, puis un semeur de peste: pivot essentiel du dispositif de lutte contre la peste, il semble "logique" que le crédit du bonheur et du malheur aixois lui soit spécifiquement imputé. Toutefois, les informations contenues dans les différents registres de l'époque relativisent en partie l'importance de son rôle, tant par l'aspect collectif des services qu'il "offre" (il travaille rarement seul) que par l'évidence d'une responsabilité collective liée aux "malheurs" urbains, alors qu'à la moindre alerte, les édiles et l'ensemble des notables quittent la ville, la laissant doublement désorganisée par cette fuite et la peste. Que l'ermite, ses "hommes" ou certains membres du personnel de la santé aient "mal fait" en regard des normes judiciaires de l'époque, ne permet en aucune façon de minimiser l'importance de la fuite des notables comme facteur important de prolongation de l'épidémie<sup>23</sup>.

---

20. Arch. départ. dép. d'Aix, registre B5471, respectivement le 12 mai et le 5 août 1587.

21. A. Dalmas est exécuté le 1<sup>er</sup> juillet 1587, tandis que les commis le seront le 13 août et le médecin toulonnais le 26 septembre 1587.

22. Arch. départ. dép. d'Aix, registre B 5471, le 27 août et le 18 septembre 1587.

23. En fait, V. de Faynis serait-il coupable de tous les crimes dont on l'accuse qu'il faudrait encore essayer de comprendre comment il aurait pu bernier durant sept années, non seulement les notables mais aussi les groupes "populaires". D'autre part, poser le problème à ce niveau — est-il vraiment coupable, à demi innocent, etc., — revient à entrer dans le jeu accusatoire qui est celui du Parlement (et par extension, on le verra, celui des historiens provençaux), ce qui n'a plus aucune pertinence aujourd'hui, puisqu'il s'agit précisément de démonter ce jeu.



Ainsi, la peste de 1580–1587, qui est probablement l’une des plus importantes qu’ait connue la ville d’Aix-en-Provence durant la période moderne, peut être considérée comme un *événement traumatique* majeur pour les contemporains, tandis que l’affaire de l’ermite, avec laquelle elle s’articule étroitement, pourrait être envisagée comme un simple *fait divers*. Or, la tradition historique telescope les deux instances de telle sorte que certains historiens parleront de la “Peste de l’ermite” pour désigner l’événement<sup>24</sup>. Il faut maintenant essayer de préciser comment et pourquoi s’opère ce “telescopage” dans la tradition historique provençale.

### RÉCITS ET SCHEMA MYTHIQUE: DE L’ÉVÉNEMENT AU LÉGENDAIRE

De la reconstitution événementielle qui précède, il faut tirer quelques réflexions qui pourront servir à baliser l’analyse des récits historiographiques. Tout d’abord, la mise en scène narrative d’un drame comme la peste de 1580 n’était qu’un moyen pour combler les vides résultant d’une distance temporelle et de lacunes documentaires importantes. De même, en se plaçant dans le temps court de l’événement, il s’agissait d’essayer de comprendre les réactions individuelles et collectives à la dissolution des cadres normaux de sociabilité, dissolution consécutive au traumatisme impliqué par la peste. Or, pourquoi fallait-il se situer précisément à ce niveau (celui du temps court et des réactions collectives)? D’une part, sans doute parce que la mémoire collective (ou ici historique) retient souvent moins les événements eux-mêmes “que les représentations imaginaires qu’ils font naître”<sup>25</sup> et, d’autre part, parce que l’émotif, le passionnel, qu’il faut considérer comme les “catalyseurs” privilégiés des réactions collectives, semblent marquer profondément les diverses “mémoires du social”. J’essaierai dans les pages qui suivent de montrer que l’enjeu majeur lié à la remémoration de “l’affaire de l’ermite” tient précisément aux représentations imaginaires qu’elle fait naître et au “passionnel” qui permet de mobiliser le groupe contre un agresseur bien identifié (V. de Faynis).

Ainsi, la majorité des historiens de la ville d’Aix, du Parlement, de la Provence, du Château d’If et même certains biographes de César de Bus ont, entre 1624 et 1977, relaté cet événement, lui consacrant de quelques pages à une simple allusion dans leurs ouvrages. Aucun auteur n’a toutefois considéré l’affaire pour et en elle-même; cette dernière reste constamment subordonnée à des projets discursifs plus vastes dans lesquels elle s’intègre, soit à titre d’exemple, soit à titre d’étape obligée par la tradition historiographique et l’importance reconnue à la peste de 1580. Dans la plupart des cas, l’affaire sert donc à illustrer tour à tour, comme le dit E. Bourquet:

ces dévouements sublimes que les épidémies ont le privilège de faire naître, de même que “l’égoïsme, les passions de toute sorte, l’intolérance, l’injustice, les préjugés, la superstition, les faiblesses du cœur humain! . . .” Que d’enseignements utiles, rajoute

24. Par exemple, P. Cabasse, *Essai historique sur le Parlement de Provence depuis son origine jusqu’à sa suppression, 1501–1790* (Paris: Pitton de La Forest Editeur, 1826), T. 2, p. 233.

25. B. Baczkó, *Les imaginaires sociaux, Mémoires et espoirs collectifs* (Paris: Payot, 1984), p. 9.

## LES ENJEUX DU SOUVENIR COLLECTIF

l'auteur, ces grandes calamités ne mettent-elles pas sous nos yeux, que de réflexions dont les philosophes et les moralistes peuvent faire leur profit, combien chacun de nous enfin peut-il puiser dans cette étude des conseils, des exemples, des règles de conduite?<sup>26</sup>

Cette citation donne une idée assez juste de la manière dont la plupart des récits utilisent l'événement, récits qui sont tout à la fois un mode de compréhension de la réalité sociale (ou de l'expérience collective du passé) et une façon de la rendre communicable<sup>27</sup>. Un type de récit comme celui qui nous occupe ici peut donc être envisagé comme une sorte de *scénario explicatif et organisateur* de faits jugés signifiants, permettant par ailleurs d'articuler un ensemble d'actions en vue de produire des effets de réception: pas de scénario<sup>28</sup> sans la conscience d'un public spectateur aux attentes duquel il se conforme plus ou moins et qu'il tente d'influencer; processus dynamique qui implique aussi une production et la mise en circulation de symboles.

\*

Une trentaine de récits dûment identifiés mentionnent la présence de V. de Faynis. Le tableau qui suit, purement signalétique et général, répartit chronologiquement tous les ouvrages (imprimés, manuscrits) où il en est fait mention.<sup>29</sup>

**Tableau chronologique**

	XVII <sup>e</sup>	XVIII <sup>e</sup>	XIX <sup>e</sup>	XX <sup>e</sup>
Histoire de Provence	5	2	1	—
Histoire d'Aix-en-Provence	1	2	1	2
Histoire du Parlement	—	1	1	—
Histoire du Château d'If	—	—	2	1
Biographie de César de Bus	1	1	1	—
Divers	3	—	2	3
Nombre total d'ouvrages	10	6	8	6

26. E. Bourguet "Les grandes épidémies. . .", p. 364. C'est moi qui souligne. Assez curieusement, Bourguet ne mentionne pas dans son texte la présence de V. de Faynis.
27. Voir sur ce F. Furet, "De l'histoire-récit à l'histoire-problème", dans *L'atelier de l'histoire*, (Paris: Flammarion, 1982), p. 73 et p. 74: "Le récit historique obéit donc à un découpage du temps inscrit dans le donné brut du vécu: au fond, il fixe les souvenirs des individus et des collectivités."
28. Le *Petit Robert* en parle 1) comme du "résumé d'une histoire," ou 2) comme un "processus qui se déroule selon un plan préétabli".
29. Les textes écrits à la fin de XVI<sup>e</sup> siècle (i.e. ceux de Sobolis, Du Bourg et Borel) ont été incorporés au XVII<sup>e</sup> siècle, simplement parce que la plupart sont écrits après les événements qu'ils relatent ou encore parce que la date précise de leur rédaction nous est inconnue.

Toutefois, pour d'évidentes raisons d'espace, mais surtout pour assurer une certaine cohérence à un "corpus" éclaté, je ne considérerai pour l'analyse que les récits des Histoires de Provence et de la ville d'Aix<sup>30</sup>, ne citant par ailleurs qu'un petit nombre d'entre eux, tout en me réservant la possibilité d'évoquer le cas échéant d'autres récits significatifs. Cette procédure est justifiable parce que les informations comme la structure de l'ensemble des récits restent répétitives. Nous verrons plus loin, en effet, que dans la mesure où elle est de type légendaire, l'explication commune à l'ensemble des récits peut nous sembler atemporelle.

Ainsi, de manière à caractériser le plus adéquatement possible le corpus, tout en essayant d'indiquer en quoi il "fonctionne" sur un mode légendaire, il faudra apporter quelques éléments de réponses aux questions suivants: 1) en quoi ces récits sont-ils différents de celui présenté au début de ce texte? 2) comment l'affaire de l'ermite est-elle globalement présentée? 3) quelles pourraient être les fonctions du légendaire relatif à V. de Faynis dans le cadre d'une problématique des imaginaires sociaux?

## POSTULATS ORGANISATEURS

Il est possible à l'analyse de déceler trois postulats ou fondements organisateurs, qui orientent la majorité des récits considérés: en les énonçant ici, il sera bien entendu impossible d'étayer ces postulats de toutes les preuves requises.

1) La plupart des récits historiques ne renvoient pas à la réalité dont ils parlent (le "passé" affleurant des archives), mais d'une part aux récits des prédécesseurs, — le corpus présentant une forte tendance à l'entreglose — et d'autre part, à leurs lieux variés de production. Ce qui indique en quoi le "réel" produit par l'historiographie est aussi le *légendaire* de l'institution historique, réel pouvant induire, entre autres, des effets de mobilisation<sup>31</sup>.

- 
30. César de Nostredame, *Histoire et chronique de Provence de César Nostredame, Gentilhomme Provençal* (Lyon: Simon Rigaud, pour la société caldorienne, 1624), pp. 829-833; Honoré Bouche, *La Chorographie ou description de Provence et histoire chronologique du mesme pays*. . . (Aix: Charles David, 1664), T.2 pp. 676-8; Jean Scolastique Pitton, *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence* (Aix: Charles David, 1666), pp. 298-302; Jean-François Gaufridi (Chevalier de Trets), *Histoire de Provence*. (Aix: Imprimerie de feu Charles David imprimeur du roi, 1696), T. II, pp. 589-630; Jean-Pierre Papon, *Histoire générale de Provence* (Paris: Moutard, 1786), T.4. pp. 237-243; F. Roux-Alphéran, *Les rues d'Aix ou recherches sur l'ancienne Capitale de la Provence* (Aix-en-Provence: Aubin éditeur, MDCCCLVI (1846)), T.I, pp. 569-571 et T. II, pp. 471-2; Paul Masson (sous la dir. de), *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale 1<sup>ère</sup> partie: Biographie des origines à 1789*. T.4. (Paris: Librairie Ancienne Honoré Champion), p. 483; André Bourde, "Le XVI<sup>e</sup> siècle" dans *Le diocèse d'Aix-en-Provence*, (Sous la dir. de Palanque, J.R.) (Paris: Édition Beauchêne, 1975), p. 87.
31. M. de Certeau, "L'histoire, science et fiction." *op. cit.*, p. 21 (c'est moi qui souligne). "On ne saurait d'ailleurs reprocher à une littérature de s'articuler sur une violence (puisque c'est toujours le cas), mais de ne pas l'avouer." M. de Certeau, D. Julia et J. Revel, "La beauté du mort" dans *La culture au pluriel* (Paris: C. Bourgeois, 1980), (1<sup>ère</sup> édition U.G.E., 1974), p. 72.

2) Il est évident pour nous que la majorité des récits cherchent à légitimer, voire à magnifier le rôle des autorités urbaines dans cette affaire: aucun d'entre eux ne tente de problématiser l'action des édiles, de mettre en doute un ordre perçu comme "naturel", et ce même si les conduites individuelles de certains notables peuvent donner lieu à des critiques morales. En ce sens, les récits historiens assurent et construisent une cohérence imaginaire et efficace du passé, en fonction de normes jugées imprescriptibles.

3) La culpabilité de V. de Faynis est unanimement affirmée ou supposée de C. de Nostredame (1624) à A. Bourde (1975), même si elle n'est fondée que sur la réalité de l'accusation et l'opinion stéréotypée des historiens provençaux. Il s'agit en quelque sorte d'une preuve tautologique: l'ermite est jugé coupable parce qu'il fut condamné et condamné parce qu'il était coupable! Culpabilité fondatrice, originare, qu'il est donc inutile de prouver tant elle semble évidente<sup>32</sup>.

Sans qu'il soit besoin de s'inscrire ici dans un manichéisme réducteur, il est facile d'apercevoir que les présupposés de la reconstitution proposée au début de ce texte sont à peu de chose près — le premier postulat — l'inverse de ceux des récits. Toutefois, avant de reconnaître comment cet écart aide à "penser" le fonctionnement du légendaire, il faut tout d'abord présenter un "méta-récit" où seront synthétisées les structures d'énonciation et les informations habituellement véhiculées par l'ensemble des récits du corpus.

## LE RÉCIT TYPE: STRUCTURES ET CONTENU INFORMATIF

J'ai déjà mentionné que les manières de mettre en forme comme les informations transmises par la tradition historique sont stables et répétitives: d'un récit à l'autre, dans l'ensemble, les mêmes éléments d'informations reviennent, les mêmes descriptions et les mêmes déroulements: faudra-t-il admettre avec B. Baczko qu'en tant que "gardiens de l'imaginaire social", les historiens seraient aussi des "gardiens du sacré"<sup>33</sup>?

Quoi qu'il en soit, il est possible de déceler deux types bien marqués de "mise en scène" narrative de l'événement: un schéma linéaire où les informations concernant la peste et V. de Faynis sont distribuées chronologiquement au fil du récit, l'affaire étant

---

32. Si J.P. Papon met en doute la capacité de semer la peste qu'aurait eue selon la légende V. de Faynis, sa culpabilité même sous sa forme mythique demeure pour lui plausible car, déclare-t-il, rien ne peut surprendre "quand on connaît la corruption du cœur humain", *Histoire générale de la Provence*, T. 2, p. 241. De même F. Reynaud présentant les Mémoires de Louis Borel, s'interroge rapidement sur les mobiles de l'attitude paradoxale de l'ermite (bon au début, mauvais par la suite) et remarque: "En l'absence de preuves évidentes et palpables, nous hésiterions, n'était notre respect pour les décisions du Parlement, à admettre la scélérateuse élevée à ce degré." et un peu plus loin: "Il y a au moins dans l'espèce, un appoint légendaire peu propre à dissiper la méfiance." dans *La Grande Peste à Arles (1579-1581)*, (Marseille: Marius Olive, 1880), p. 8. C'est moi qui souligne. Je reviendrai en conclusion sur cet aspect essentiel, puisque ce postulat (culpabilité de V. de Faynis) est la clef de voûte du légendaire.

33. B. Baczko, "Imagination sociale, imaginaires sociaux." *Loc. cit.*, p. 20.

ainsi présentée en “morceaux”, par étapes. L’autre schéma est une sorte de “tableau”, i.e. une présentation synthétique et globale de l’affaire, ce mode de présentation étant d’ailleurs le plus habituel.

Quant aux informations contenues dans les récits, elles peuvent être réparties en cinq grandes séquences. a) La peste de 1580–1581 est habituellement signalée par l’intermédiaire de son origine géographique (Cannes), et dont la cause serait une femme venue du Levant. Lieu commun de l’époque déjà signalé, la peste est l’effet de l’ire divine et les auteurs mentionnent qu’elle fut précédée d’une sorte de rhume, la “coqueluche” et par quelques signes célestes (comètes, lueurs étonnantes). b) On remarque aussi la virulence du fléau, les scènes dramatiques de la mort collective qui donnent lieu au départ du Parlement et assez souvent à la fuite des consuls aixois, fuite qui assure aux historiens l’opportunité d’une critique moralisante. c) L’arrivée de l’ermite en ville se limite le plus souvent à sa description physique et à l’évocation de sa rapide popularité auprès du “peuple”. Un exploit de V. de Faynis est fréquemment mentionné: il aurait de son propre chef libéré un criminel que l’on menait au supplice, et ce au vu et au su de tous, sans que rien ne soit fait pour l’en empêcher. d) Les conditions entourant la découverte de son imposture par le Parlement (bien sûr!) permettent d’illustrer l’ascendant énorme qu’il avait pris sur le “peuple”: il est fait mention du stratagème que l’on dut imaginer pour se saisir de lui sans provoquer de séditions. Plusieurs auteurs rapportent en effet que V. de Faynis visitait assidûment les prisonniers, et qu’à l’occasion de l’une de ses visites, on en profita pour le séquestrer. Ainsi, une fois l’ermite démasqué, son instruction révèle qu’il avait commis les pires crimes: faux prêtre, meurtrier, ayant demandé sa grâce à plusieurs papes, finalement envoyé par le roi d’Espagne pour ruiner la France et la Provence, au moyen de la peste qu’il sait répandre. e) Finalement, il est rapidement fait état de son exécution et de sa relative constance au supplice, et quelques auteurs, suivant en cela F. Sobolis, relient sa séquestration et la cessation de l’épidémie, preuve ultime de sa culpabilité.

Ce rapide résumé, bien qu’il reste dans sa généralité assignable à la majorité des récits du corpus, ne peut suffire à signaler toutes ses particularités. De manière à mieux en rendre compte, je présenterai dans les pages suivantes le récit de F. Sobolis, d’autant plus important qu’il reste en quelque sorte la matrice informative à laquelle se réfèrent la grande majorité des auteurs.

## UN RÉCIT FONDATEUR: LA RELATION DE F. SOBOLIS

Procureur au siège général d’Aix en cette fin du XVI<sup>e</sup> siècle, F. Sobolis<sup>34</sup> reste particulièrement attentif aux multiples catastrophes, fléaux, guerres, contagions, etc., que Dieu envoie comme signes à son peuple désobéissant<sup>35</sup>. Telle est bien l’explication

34. Dont on ne sait pas grand chose en dehors de ce qu’il révèle lui-même dans son *Histoire*. Voir le très court avant-propos du Dr Chavernac, dans *Histoire en forme de journal*, op. cit., non paginé.

35. “. . . toutesfois son peuple faisant le contraire, et pour punyr le péché commis par les contrevenus [sic] à ses dicts commandemens, mande fléaux en diverses fassons, soit guerre, contagion, famine. . .” *Ibid.*, p. 1.

initiale qui, au seuil de la peste de 1580, fait d'une femme venue du Levant et arrivée à Cannes le vecteur par lequel Dieu punit le peuple: en toute clarté chez Sobolis, les volontés divines sont les principes organisateurs et explicateurs des phénomènes sociaux. D'où l'importance de pouvoir lire les signes qui annoncent le malheur et doivent préparer à la contrition. Ainsi, la peste de 1580 est-elle prévenue par l'apparition d'une comète aux mois de novembre et décembre 1576, et une grande "clarté avec flammes de feu ardentes" le 10 septembre 1580<sup>36</sup>. Autre signe avant-coureur de la maladie, la "cocoluche" dont seraient morts "grande multitude de gens" (p. 28).

Dans une narration chronologique, la peste et l'affaire de l'ermite sont présentées en quatre étapes bien distinctes: 1) une longue et très précise description de l'excès de 1580 (p. 17-25), où la plupart des incidents mentionnés plus haut sont rapportés (départ du Parlement, refus des consuls à exercer leurs charges, anomie urbaine, etc.), de même qu'une liste des causes et des remèdes les plus susceptibles de combattre la peste (p. 24-25). 2) En 1586, entre les mentions des attaques protestantes, celles de la peste font aussi la manchette, provoquant le départ de la Cour, faisant des ravages en plusieurs localités circonvoisines d'Aix (Vinson, Fuveau, Rousset, etc.) (p. 40). 3) En juin 1587 (p. 42), la peste récidive à nouveau et donne lieu à la première mention par Sobolis de l'existence de V. de Faynis. Ce dernier aurait alors mal informé la cour, restant cette fois en ville, provoquant la mort de "beaucoup de gens et entre autres quatre miens enfants. Par le vouloir de Dieu, rajoute Sobolis, a été découvert que la peste estoit entretenue, et y a eu de pandus, et l'hermite et sa paillardie mis en prison, et après l'hermite brûlé [sic]." (p. 42-43). 4) Finalement, à la fin de l'année 1588, Sobolis revient sur l'évocation précédente en un tableau récapitulatif qu'il intitule "Fait remarquable d'un hermite" (p. 50): V. de Faynis y est rapidement nommé et décrit, comme il est fait part de son dévouement initial ("et se porta si bien à la dicte maladie, que nul ne croyoit l'avoir que à luy, tellement que les gens par les rues se mettoient à genoux quand le voyaient venir"). Sobolis signale enfin que l'ermite gouvernait tout et qu'en 1587 il "abusa" la cour en l'incitant à rester en ville, qu'il mit les malades à l'extérieur de la ville, "dont par le vouloir de Dieu, le peuple print ombrage que le dict hermite entretenoit la contagion et faisoit mourir les gens avec aucuns qu'il avoit aprez et abusèrent à leur charge dont furent pendus." (p. 51). V. de Faynis "fut trouvé avec une putain et constitué prisonnier", on découvre qu'il n'était qu'un imposteur, qu'il avait tué beaucoup de gens: il est condamné par la cour le 23 décembre 1588 à être brûlé "et sa putain foetée (. . .), puis lequel emprisonnement la dicte contagion cessa, le tout par le vouloir de Dieu." (p. 52).

Ce récit oblige à faire quelques commentaires généraux. Sobolis ne mentionne que tardivement la présence de V. de Faynis, son arrivée à Aix-en-Provence étant passée sous silence, et pour cause sans doute puisque Sobolis quitte la ville le 11 décembre 1580, alors que l'ermite y arrive en janvier 1581, sa relation ne reprenant par ailleurs que le 5 août 1583. D'autre part, ce n'est qu'à l'occasion de l'excès de 1587 que pour la première fois il est fait mention de l'existence de l'ermite: Sobolis ignore-t-il qu'en octobre 1586 les consuls aixois l'avaient envoyé quérir alors qu'il était à Lyon, le

36. *Ibid.*, p. 18.

suppliant de venir à Aix pour s'occuper de la peste? Toujours est-il qu'à l'occasion de l'excès de 1587, V. de Faynis est déjà identifié comme un imposteur et Sobolis signale que lui et sa "paillarde" seront mis en prison et qu'il sera brûlé (p. 43), anticipant sur des faits qui surviendront un an et demi plus tard. Cela atteste à l'évidence que la relation de Sobolis est écrite après les événements qu'elle relate, et qu'il est donc prévenu contre l'ermite. Par ailleurs, si la "crise" de l'été 1587 est effectivement mentionnée<sup>37</sup>, ce qui veut dire sans aucun doute que Sobolis est informé de la purge du personnel de la santé, il faut avouer qu'elle l'est de manière on ne peut plus elliptique. Et pourtant, comme on l'a vu, elle impliquait une cinquantaine de procédures judiciaires, sept condamnations à mort, l'inculpation de médecins de Toulon, d'Aix, de Draguignan, etc., ce qui en soi est assez remarquable. Il semble donc probable qu'ici, Sobolis occulte certaines données jugées peu dignes de mention. Il n'insiste pas plus sur la dimension collective du travail et des accusations portées contre V. de Faynis et ses "hommes", que sur le fait que plusieurs médecins, les administrateurs des infirmeries, un notaire (Me Boule), les portefaix, des soldats gardant la ville, etc., sont aussi mis en cause par la chambre des vacations.

Si l'on excepte la "putain" de V. de Faynis, c'est bien seul devant le tribunal de la narration historique qu'il sera désigné comme le responsable ultime de cette peste car au moment de son emprisonnement, "la dicte contagion cessa", déclare Sobolis.

### UN RÉCIT RÉVÉLATEUR: LA NOTICE BIOGRAPHIQUE DE V. DE FAYNIS

De ce rôle unique retenu par l'historiographie, une preuve en est donnée par la notice biographique de l'*Encyclopédie des Bouches-du-Rhône* publiée en 1931, soit près de trois siècles et demi après l'événement (et la relation de Sobolis), rôle qui est présenté comme suit:

VALERI DES CHAMPS DE SAINTE-COLOMBE (FRÈRE), surnommé le saint ermite, d'origine milanaise, vivait en ermite aux environs d'Aix et s'était fait connaître par l'austérité de ses moeurs, en même temps que par son talent de parole; il passait aussi pour guérir les malades en les regardant. Lors de la peste de 1586 il entra dans Aix, et on découvrit qu'il n'était qu'un imposteur éhonté, un débauché et peut-être un espion à la solde de l'Espagne. Il fut arrêté et brûlé vif le 22 décembre 1588.<sup>38</sup>

Ce qu'il y a de remarquable dans ce court récit, c'est que pour des impératifs d'espace sans doute, de même qu'en raison de l'importance très relative du personnage, le rédacteur de la notice a dû, en trois courtes phrases, énoncer et choisir les traits dominants de la légende. Ainsi réduite à sa plus simple expression, il est pos-

37. "Il y a eu de pandus [sic]"; plus loin Sobolis rajoutera que l'ermite "faisoit mourir les gens avec aucuns qu'il avoit aprez et abusèrent à leurs charges dont furent pendus." Ibid, p. 51.

38. Paul Masson (sous la dir. de), *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale 1<sup>ère</sup> partie: Biographie des origines à 1789*. T.4. (Paris: Librairie Ancienne Honoré Champion, 1931), p. 483.

sible d'y déceler deux axes ("qualitatif" et "contextuel") mis en interrelation par une progression chronologique:

<i>Qualification</i>	<i>Contexte</i>
1) Nom et origine	2) Situation I: vit près d'Aix. (AVANT)
3) Réputation d'orateur et de guérisseur (MYSTIFICATION)	4) Situation II: entre dans Aix lors de la peste de 1586. (RÉVÉLATEUR)
5) Imposteur éhonté, débauché et peut-être espion à la solde de l'Espagne. (VERITE)	6) Situation III: arrêté et brûlé vif le 22 décembre 1588. (APRÈS)

Ce schéma veut illustrer la "dialectique" de l'être (vérité) et du paraître (fausseté) mise en oeuvre par la notice, et qui fait de la peste de 1586 le révélateur d'une imposture. La réputation de sainteté attribuée à V. de Faynis (triple désignée par le don de parole, de guérir et l'austérité de ses moeurs) s'effrite au moment où entrant dans Aix, on (qui?) découvre qu'il est débauché et, peut-être, espion à la solde de l'Espagne<sup>39</sup>. Et même s'il n'est pas explicitement désigné comme propagateur de la peste, la conclusion du récit (arrêté et brûlé vif) vient indiquer que pour des crimes aussi impardonnables, seul un châtement exemplaire est de rigueur.

### LES "PROCÉDURES" DU DISCOURS

Ainsi, entre ces deux extrêmes à la fois chronologique et narratif que sont la relation de F. Sobolis et la notice biographique de l'*Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, il est possible, toujours dans le but de rendre compte efficacement du corpus des récits, d'identifier quelques "procédures" signifiantes qui donnent à l'événement une dimension légendaire. Je propose donc dans les pages qui suivent de relever succinctement quelques-unes de ces procédures.<sup>40</sup>

### OCCULTER

Sans qu'il soit besoin de porter des "accusations" de mauvaise foi, d'ignorance ou de "crédulité", etc., contre les historiens provençaux, il est loisible de constater que

39. Ce trait est nouveau par rapport au récit de Sobolis qui ne le mentionne pas: il faudra revenir plus tard sur cette "explication" du rôle de V. de Faynis (espion), car elle signale une articulation importante des imaginaires sociaux en période de crise: le complot.

40. Je suis tout à fait conscient du caractère un peu discutable de ce relevé de "procédures" générales, mais ce raccourci, au sens propre du terme, offre l'avantage d'une prise en compte globale des récits, puisque les procédures identifiées me semblent applicables, à des nuances près, à chacun des récits. Par ailleurs, il permet de respecter les limites d'espace imparties à ce texte.



l'ensemble des récits présentent un ensemble de "silences" relatifs à l'affaire, si on les compare aux informations contenues dans les registres de l'époque. Il suffira ici d'évoquer les plus évidents, d'autant plus que certains d'entre eux ont déjà été mentionnés. Premier silence général: l'importance de la fuite des autorités urbaines et le fait qu'à cette fuite ne soient pas associés une bonne partie des problèmes généraux (mortalités, anomie urbaine, non application et non respect des règlements sanitaires, etc.) qui vont amplifier la durée de l'épidémie. Cette atténuation de la fuite permet de gommer la responsabilité collective des groupes assumant les charges de l'administration urbaine. 2) L'importance et la confiance générale que les édiles ont accordées à V. de Faynis, même si plusieurs auteurs ne manquent pas de signaler la "crédulité" de certains notables. 3) La dimension collective et l'ampleur géographique de l'affaire; le fait que l'ensemble du personnel de la santé et que des médecins aient été inculpés et punis par la chambre des vacations; le fait que l'enquête s'étende jusqu'à Marseille, Toulon, Draguignan, Grasse et Milan si l'on en croit le procès de V. de Faynis. 4) Finalement, dernier silence important, la méconnaissance de la "purge" de l'été 1587, phase pourtant essentielle du processus de renversement de l'attitude des notables envers l'ermite, et moment de la réaffirmation du pouvoir légitime par le rituel des exécutions publiques, dans le désordre urbain causé par les "semeurs de peste".

### DÉTOURNER LE SENS

Cette procédure affecte un petit nombre d'informations, mais elle rend bien compte du fonctionnement légendaire des récits. Un exemple fréquemment repris pour "illustrer" l'imposture de V. de Faynis, concerne "le relâchement qu'il mit dans sa manière de vivre. Il quitta ses habits grossiers pour prendre celui de Cordelier à la grande manche; il mit des bas, des souliers, & s'écarta de cette austère frugalité, sur laquelle étoit principalement fondée sa réputation de sainteté"<sup>41</sup>. Même mention par Pitton dans son *Histoire de la ville d'Aix*, qui relate la chose comme suit:

Frere Valeri estoit ennuyé de son gros habit, il commence à se chauffer, & à en prendre un plus leger; et comme le peuple surpris d'un si *soudain* changement, s'informoit de la cause, il répondoit que le temps de sa penitence estoit achevé<sup>42</sup>.

Or, il faut sans aucun doute mettre en parallèle ce changement d'habit et celui que lui offre en 1585 le trésorier de la ville<sup>43</sup>: ainsi, l'information donnée par Pitton et Papon serait exacte, mais *détournée* de son sens "effectif" (une gratification des édiles pour service rendu), et utilisée comme *révéléateur* d'une conduite qui doit (l'ermite n'a-t-il pas été condamné?) être comprise comme néfaste.

### RENVERSER LE SENS

À ce détournement s'associe souvent dans les récits un renversement des attitudes collectives telles que les registres de l'époque nous les livrent, la plupart des historiens

41. J.-P. Papon, *Histoire générale*, p. 242.

42. J.-S. Pitton, *Histoire de la ville d'Aix*. . . , p. 300-301. C'est moi qui souligne.

43. Voir supra, p. 6.

provençaux ayant tendance à “faire porter aux comptes des péchés de la masse, la masse de leurs propres péchés” et d'imputer au peuple (“qui ne se repait que des apparences extérieures”)<sup>44</sup> une crédulité qui fut aussi bien celle des notables.

### “HÉROÏSER”

Cette procédure est cruciale car elle permet d'identifier — voire même d'inventer — dans le chaos des attitudes collectives, un modèle de conduite qui soit conforme aux *valeurs* du groupe: ainsi, à la lâcheté désavouée des consuls en 1580 s'oppose l'héroïsme de l'assesseur Guiran et du viguier Bourdon. J.S. Pitton le dira comme suit: “Le viguier Bourdon et l'assesseur Guiramand méritent des remerciements publics de la ville d'Aix, pour ne pas l'avoir jamais abandonnée”<sup>45</sup>. Et, cas limite dans l'investissement idéologique pour un modèle de conduite valeureuse, C.-F. Bouche raconte en 1785 que le seul Assesseur Guiran resta, déterminé à sauver ses concitoyens ou à périr avec eux. L'homme du peuple, le défenseur de ses droits, devint alors son consolateur. “Guiran connoissoit ses devoirs; il continua de les remplir (. . .) avec une héroïque & bien-faisante intrépidité”<sup>46</sup>.

### ACCUSER

Il faut revenir ici à ce qui fut identifié comme la clef du voûte du légendaire, i.e. la culpabilité de V. de Faynis, puisqu'en effet elle assure une cohérence à l'argumentation des récits<sup>47</sup>. Ici, la “ruse” de la procédure narrative consiste à poser dès le départ, dès *l'origine*, la culpabilité et la méchanceté de V. de Faynis, retournant une conclusion (son arrestation, son accusation, sa mort) en introduction: à ce compte, même ce qui fut bien peut se voir assigner une valeur de mal absolu, car ce bien serait le résultat d'une ruse démoniaque. Que racontent les récits du reste, sinon le drame éternel et atemporel des forces du bien et du mal, ou mieux, des apparences que ce dernier revêt pour tromper les hommes: peste déguisée en ermite et ermite semeur de peste?

### LES FONCTIONS DU LÉGENDAIRE: EXPLIQUER, DÉSIGNER, MOBILISER

Ainsi, dans un premier temps, le légendaire vaut comme explication de la durée excessive de la peste, de son aspect *étrange*, rapportant à un individu bien identifié, l'ermite, les causes d'un mal insolite. Le rôle de V. de Faynis dans le déroulement du scénario narratif explique la durée et l'étrangeté de la peste de 1580. Et pourquoi l'entretient-il ainsi? Pour assurer les conditions nécessaires à l'exercice de son pouvoir, ou encore, diront quelques historiens, parce qu'il est espion à la solde d'un pays ennemi. Or, il est remarquable ici que le pôle politique du légendaire domine le pôle

44. Pitton, *ibid.*, p. 300; Cabasse, *Essai historique sur le Parlement*, T.I, p. 237.

45. J.S. Pitton, *Histoire de la ville d'Aix*, p. 299.

46. C.F. Bouche, *Essai sur l'histoire de Provence*, T. 2, p. 111. Inutile de dire longuement que les registres de l'époque nous apprennent que c'est forcés par le Parlement que Bourdon et Guiran exerceront leur charge avec les mêmes réticences que les autres notables.

47. Autrement dit, le légendaire relatif à V. de Faynis a une cohérence, une “logique” explicative, parce que le postulat de sa culpabilité agit comme “clef de voûte”.

“magique”, pôles qui font tour à tour de V. de Faynis un instrument des forces divines et/ou diaboliques dans un cas, et dans l’autre une machine de guerre téléguidée par le roi d’Espagne dans le but de perdre la province.

Le légendaire, par ailleurs, sert à *désigner* l’ennemi: ce sera d’une part cet ermite italien, beau parleur, qui “cachoit sous ceste peau de brebis les membres, la chair, & les dents d’un loup sauvage”<sup>48</sup>. On sait que dans la mythologie chrétienne, le loup est assimilé au démon (qui est aussi, faut-il le rappeler, le maître suprême de l’*imposture*) et plus encore au mal: ainsi V. de Faynis dans cette osmose symbolique (peste, loup, imposture) en vient-il sans doute à désigner l’Ennemi ultime, qui sous les figures de l’autre signifie la mort sans rite, sans nom<sup>49</sup>. D’autre part, le légendaire désigne l’ennemi espagnol, décidé à utiliser tous les moyens — même semer la peste<sup>50</sup> — pour envahir la Provence. Pour invraisemblable qu’elle puisse nous paraître, cette “explication” ne s’articule pas moins au contexte socio-politique de l’époque qui fait des Italiens et des Espagnols les ennemis jurés de la France<sup>51</sup>. Du reste, l’explication par le complot auquel renvoie ce pôle du légendaire ne peut être strictement assignée à cette période: le paradigme manifeste une très longue durée culturelle.<sup>52</sup>

Finalement, le légendaire cherche à mobiliser, à créer l’unanimité des jugements autour du coupable. Ainsi l’ermite sera-t-il exécré à l’instar des monstres<sup>53</sup>, associé à la peste dont il devient l’*emblème*<sup>54</sup>, à la mort collective dont il est le vecteur apparent, à la débauche que sa condition religieuse rend d’autant plus inacceptable. Autour d’un individu que les récits ont rendu symboliquement aussi monstrueux, les valeurs et les comportements des groupes dominants apparaissent, si l’on excepte quelques aléas, comme les seuls moyens de maintenir l’ordre social et symbolique. Ici, une figure

48. C. de Nostredame, *Histoire et chronique de Provence*, p. 832.

49. Sur les mythes relatifs au loup en France, voir de C.-Catherine et G. Ragache, *Les loups en France. Légendes et réalité* (Paris: Aubier-Montaigne (coll. Floréal), 1981), pp. 11-21.

50. Nostredame signale ce “bruit qui courut par la bouche des hommes (. . .), qu’un grand Roy l’avoir (i.e. l’ermite) envoyé (chose indigne d’estre pensée, et d’entrer au coeur d’un Monarque) pour affoiblir par une tant abominable et diabolique invention, les forces de la Provence”. *Histoire et chronique de Provence*, p. 832.

51. Sur ce, voir l’article de M. Yardeni, “Antagonismes nationaux et propagande durant les guerres de religion.” *Revue d’histoire moderne et contemporaine* (1966), p. 273-284. “Deux peuples se partagent le privilège de servir de cible principale aux attaques, pendant une très longue période des guerres de Religion. C’est le ton anti-italien qui domine la première période, tandis que la seconde est dominée par le ton anti-espagnol.” p. 274; or V. de Faynis a l’insigne privilège d’être milanais et censément exécuter des basses oeuvres du roi d’Espagne.

52. Voir M. Gauchet, “Entretien. Le démon du soupçon avec M. Gauchet”, *L’histoire*, 84 (décembre 1985), pp. 48-56.

53. Exemple: Pitton qui le qualifie de cause horrible et infâme de la peste; de “scelerat”; de “perdu”; “d’infâme hypocrite”; etc., *Histoire de la ville d’Aix*, pp. 299-300.

54. P. Cabasse en particulier parlera de “Peste de l’ermite”, dans *Essai historique sur le Parlement*, T. 2, p. 233.

légendaire est “produite”, “utilisée” et “contrôlée” pour signaler jusqu’à quel point le non-respect de ce qui est “naturel” conduit à l’anomie et au prolongement de la mort collective.

\*

En guise de conclusion rapide, je reviendrai sur les aspects qui me paraissent ici essentiels à retenir.

Ainsi au départ, l’affaire de l’ermite, sans doute comme toutes les affaires de cet ordre (un peu scabreuses), pose de nombreux problèmes interprétatifs et méthodologiques. D’une part, il fallait expliquer ces aspects paradoxaux, c’est-à-dire l’institution et la destitution du pouvoir de l’ermite, qui en fait une sorte de saint puis de semeur de peste; ensuite, évaluer le mieux possible l’importance effective de son rôle dans l’affaire. D’autre part, il s’agissait aussi de rendre compte de l’événement sans tomber 1) dans le “piège” de l’accusation ou de l’“héroïsation” qui aurait fait de V. de Faynis soit une victime, soit un bourreau, ni 2) dans un récit anecdotique où les petits détails “concrets” se seraient substitués à l’explication.

La solution proposée ici pour répondre à l’ensemble de ces problèmes consistait, après avoir “établi” le fait en se référant aux sources d’archives, à identifier ce que la tradition historiographique provençale avait fait de l’événement, et à essayer d’évaluer ce qu’elle en avait retenu. Deux aspects se sont ainsi dégagés au cours de l’analyse: l’exemplarité de l’affaire et le caractère stéréotypé de sa mise en scène par les récits. L’exemplarité de l’événement est ce qui apparaît le plus évident, puisqu’un contre-modèle (V. de Faynis) est utilisé pour rendre d’autant plus imprescriptibles les valeurs (e.g. la franchise) et les modèles sociaux (e.g. le “bon” ermite, le valeureux consul) perçus comme légitimes par les historiens provençaux. Devenu progressivement le symbole exécrationnel et un bouc émissaire idéal de la peste, l’ermite réunit une “communauté” d’auteurs, se reprenant d’ailleurs les uns les autres, autour de “crimes” qu’elle rejette unanimement: l’imposture, l’impiété, la paillardise, etc., sont d’autant plus inadmissibles de la part d’un religieux. Ce rejet, a priori et unanime, confère à l’explication et à sa stéréotypie une sorte d’atemporalité qui est ici le trait essentiel du légendaire historique lié à l’événement.

À ce titre d’ailleurs, la peste de 1580 et l’affaire de l’ermite ne sont-ils pas somme toute, quoique bien modestement, *un élément constitutif de l’identité urbaine aixoise?* Élément qui, en devenant l’objet d’une remémoration narrative, ne peut que signaler les enjeux du souvenir collectif (ou historique) qui lui sont associés: les causes et la responsabilité d’une mort collective ancienne mais dont l’importance se dévoile sur le plan légendaire et symbolique.